

Soins du corps, santé publique et moralité Les bains publics de Montréal

Paul Labonne

Number 70, Summer 2002

De l'eau et du savon : une histoire des soins du corps

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/7572ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

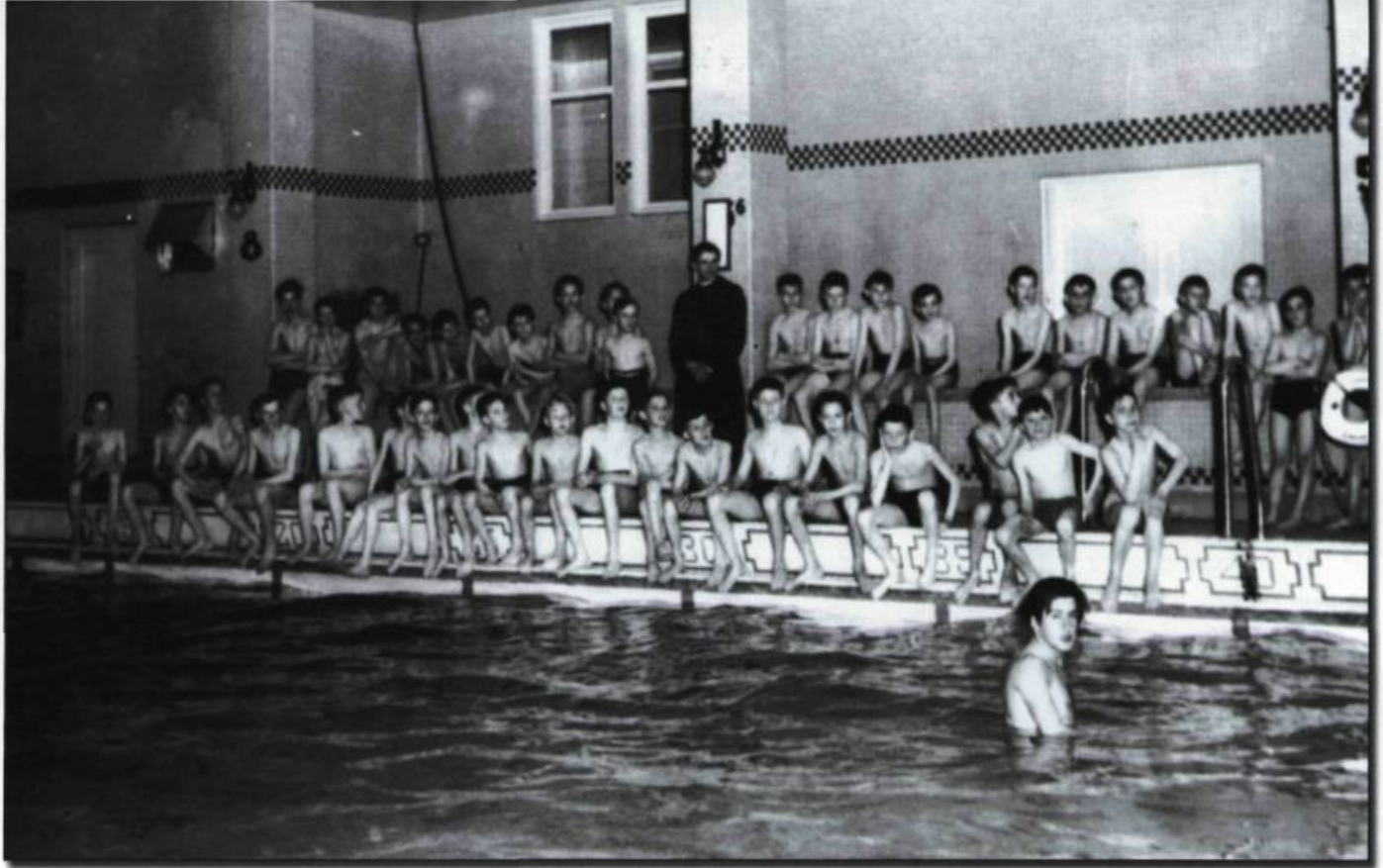
0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Labonne, P. (2002). Soins du corps, santé publique et moralité : les bains publics de Montréal. *Cap-aux-Diamants*, (70), 21–25.



SOINS DU CORPS, SANTÉ PUBLIQUE ET MORALITÉ LES BAINS PUBLICS DE MONTRÉAL

PAR PAUL LABONNE

À Montréal, comme dans la plupart des pays industrialisés, les bains publics ont constitué une solution aux problèmes de santé publique et une réponse à la piètre condition sanitaire des logements ouvriers. H. B. Ames, un fin observateur de la fin du XIX^e siècle à Montréal, notait qu'entre 70 et 80 % des logements de la partie sud du quartier Sainte-Anne n'avaient pas de cabinet d'aisance. Ailleurs dans la ville, une majorité de logements ouvriers sont dépourvus de commodités aussi élémentaires que l'eau chaude ou une baignoire. On comprend aisément qu'en l'absence d'équipements sanitaires de base, les familles ouvrières montréalaises ont dû faire preuve d'une grande débrouillardise en matière d'hygiène corporelle.

Alors que la bourgeoisie montréalaise profite des effets ravigotants de l'eau de mer glacée et salée du fleuve durant la belle saison en séjournant dans les centres balnéaires de Cacouna, de Tadoussac, de Métis-sur-Mer et de Murray Bay, la classe ouvrière, quant à elle, n'a comme seule ressource que les

bains publics de la ville pour se rafraîchir et souvent se laver.

Avant la construction des premiers bains, en 1890, les Montréalais se baignent dans les eaux polluées du fleuve et du canal Lachine, parfois à la vue des passants. Des règlements, interdisant la baignade devant la ville, dans le canal Lachine ou près d'endroits fréquentés, sont votés en 1865 et en 1870.

Il semble que la baignade nue en plein air, même si elle est défendue, soit une pratique assez courante dans la région de Montréal, au XIX^e siècle. À l'été de 1877, le maire de la municipalité de Saint-François-de-Sales, sur l'île Jésus, reçoit plusieurs plaintes concernant la baignade «tous nue (*sic*), dans les eaux publiques, près des chemins».

Un article de *La Minerve*, paru en 1880, mentionne le fait qu'à Montréal même, «des jeunes gens ne se font pas scrupule de se déshabiller sur les quais, en haut de la rue des Seigneurs, pour se jeter à l'eau. Plusieurs dames ont même été insultées par eux dans ces moments.»

■ Si le gardien de bain veille à la sécurité des jeunes baigneurs, les frères enseignants assurent la surveillance morale de leurs élèves en soutane. Photographie vers 1948. (Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve. Fonds André-Cloutier).



■ Bien qu'érigées à l'origine pour des raisons de santé publique, les bains servent de lieu de loisir et de détente. Des gradins sont installés pour accueillir jusqu'à 400 personnes venues assister aux diverses compétitions. Photographie vers 1956. (Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve. Fonds Ginette-Lauzé).

Quiconque se baigne nu dans les cours d'eau de la ville est passible d'une amende maximale de 40 \$ ou de deux mois d'emprisonnement. Pour avoir été surpris «se baignant dans un état de nudité complète» à l'île Ronde, un groupe de six hommes et femmes sont condamnés à verser 5 \$ d'amende, en 1889, rapporte le journal *La Patrie*.

Qui dit nudité, partielle ou complète, dit parfois voyeurisme. Deux ans après la construction d'un bain à claire-voie dans les bassins du canal Lachine près du pont Wellington, le chef de police John McLaughlin fait état de voyeurisme dans son rapport daté du mois de juin 1871, malgré la présence sur les lieux d'un policier chargé de maintenir l'ordre public. Le rapport souligne les lacunes des installations : le site n'étant clôturé que du côté sud et non du côté nord, les baigneurs sont directement exposés à la vue des passants, en particulier «des femmes et des enfants sortis le soir profiter de l'air frais (*sic*) de la rivière».

Sensible à ce problème, le Bureau de santé de la ville fait élever, en 1882, une clôture assez haute autour du bain du canal Lachine et autour de celui situé le long du fleuve vis-à-vis de la brasserie Molson, «de manière à empêcher les curieux de voir les baigneurs et que l'on placera un homme de police près de chacun d'eux afin de maintenir l'ordre.»

QUAND LA NÉCESSITÉ FAIT LOI

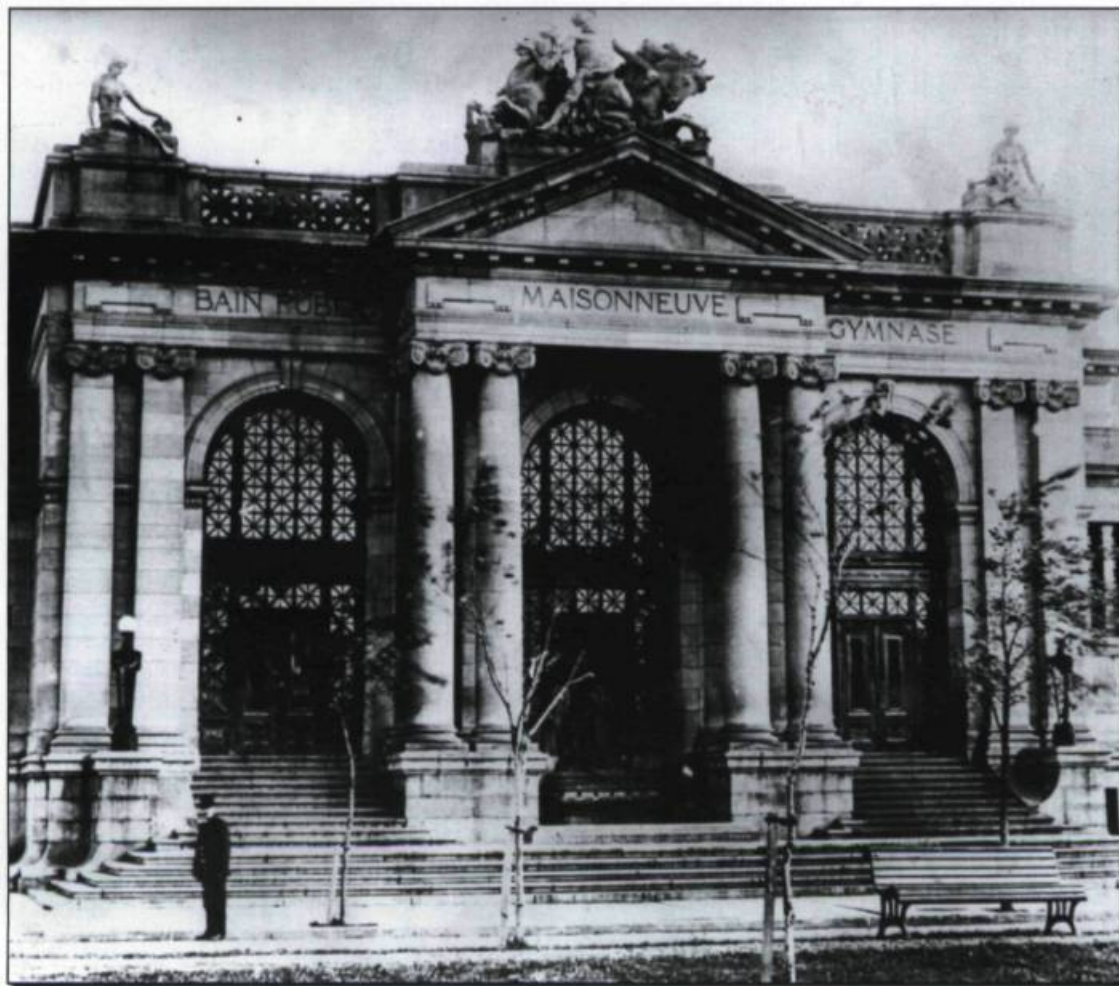
Dans son rapport annuel de 1886, le docteur Louis Laberge, médecin et pilier du mouvement hygiéniste montréalais, souligne que «dans la plupart des maisons d'ouvriers, il n'y a pas de salle de bain, et on comprend parfaitement que les habitants ne peuvent prendre tous les soins de propreté nécessaires».

Les administrations municipales se préoccupent de plus en plus de la salubrité de la ville et des problèmes de santé publique. Il faut dire que Montréal détient un triste record dans les années 1870 : son taux de mortalité y est un des plus élevés du monde, bien au-dessus des principales villes industrielles d'Angleterre incluant Manchester et Liverpool. Ce sont les quartiers ouvriers Sainte-Anne, Saint-Antoine, Saint-Jacques et Saint-Marie qui enregistrent les plus hauts taux de mortalité. La mortalité infantile en particulier y atteint des proportions effarantes : à certains endroits, le tiers des enfants décèdent avant l'âge d'un an, fauchés par la gastroentérite. La mauvaise qualité de l'eau et la contamination du lait sont pointées du doigt.

Des épidémies frappent aussi régulièrement la métropole. Dans la décennie 1870, Montréal en connaît cinq sérieuses, dont deux de variole (en 1872 et 1875) et une de typhoïde (en 1879). En 1885, une des pires épidémies de variole du siècle y fait 3 164 victimes.

Désireux d'endiguer ces vagues d'épidémies pour le moins virulentes, les édiles municipaux veulent rendre la propreté à la portée de tous, surtout des plus pauvres. Entretemps, la pollution du canal Lachine et du fleuve Saint-Laurent a rendu les premiers bains flottants impropres à la baignade, mais des baigneurs s'y aventurent quand même ainsi que dans les eaux des carrières.

À compter de 1890, les élus dotent les quartiers ouvriers de Hochelaga, du Centre-Sud et de la Pointe-Saint-Charles de bains d'été en bois dont la qualité de l'eau pourra être surveillée et contrôlée. Construits très simplement, ils ressemblent à des petites baraquements militaires. Ils ont l'avantage d'être couverts et offrent une eau relativement



Le bain Maisonneuve. Pour réaliser les plans de cet édifice, sans conteste l'un des plus beaux du Canada, Marius Dufresne s'est largement inspiré d'un bain de la 23^e Rue, à New York. (Ville de Montréal).

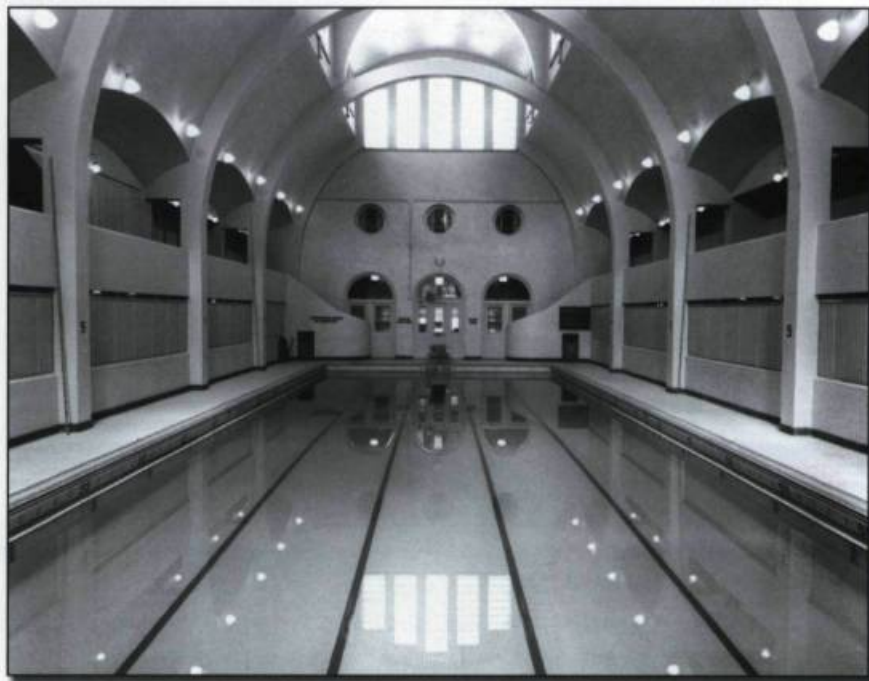
propre, quoique non chauffée. On s'y baigne du mois de mai au mois de septembre.

Un premier bain couvert, le bain Hochelaga, est érigé à proximité des filatures de coton Victor Hudon et Sainte-Anne en bordure du fleuve Saint-Laurent. Trois autres bains d'été suivent entre 1901 et 1903 : les bains Gallery, Dagenais-Turner et Saint-Louis. Les hommes peuvent aussi bénéficier de la plage de sable aménagée à l'île Sainte-Hélène. Il faut attendre toutefois en 1909 pour voir apparaître les premiers bains permanents ouverts à l'année qui offrent beaucoup plus de confort aux baigneurs; leur eau est chauffée et chlorée. Sept de ces bains sont encore en service aujourd'hui : Émard, Schubert, Lévesque, Saint-Denis, Morgan, Quintal et Rosemont.

Ces nouveaux bains répondent à un besoin certain puisque pour la seule année de 1913, on enregistre 1 240 050 entrées dans les cinq bains permanents et les cinq bains d'été de la municipalité incluant celui de l'île Sainte-Hélène. Mais au fait, qui va aux bains? Les deux tiers des utilisateurs sont des enfants, l'autre tiers des travailleurs

œuvrant dans le port de Montréal ou dans les usines situées à proximité du canal Lachine ou dans les quartiers Centre-Sud et Hochelaga-Maisonneuve.

L'architecte J.O. Marchand s'est inspiré de l'architecte français Louis Bonnier et de sa piscine de la Butte-aux-Cailles, à Paris, pour réaliser cet édifice aux arcs d'Art Nouveau. (Ville de Montréal. Gestion des documents et archives).



Un troisième groupe est formé de femmes, surtout des ouvrières embauchées dans des manufactures. Elles ne représentent que 6 % de la clientèle. Ce faible taux s'explique peut-

être par le fait que les femmes ont été privées de l'accès aux bains durant tout le XIX^e siècle à l'exception du bain de la Pointe Saint-Charles où elles n'étaient admises que trois jours par semaine à compter de 1893. C'est à la suite de nombreuses revendications qu'elles ont pu utiliser trois autres bains d'été, les bains Saint-Louis, Dagenais-Turner et Gallery. Le bain Hochelaga et la plage de l'île Sainte-Hélène leur sont toujours interdits en 1905.

LA PEUR DES CLASSES LABORIEUSES ET DE LA NUDITÉ

La bourgeoisie s'avère plutôt sympathique à la cause des ouvriers, surtout pour des raisons d'ordre moral et social. Si les élites économiques souscrivent à l'idée que l'activité physique et le délassement du corps contribuent à l'édification de la classe ouvrière, elles voient un autre avantage aux bains : celui d'occuper les ouvriers à l'extérieur de l'usine. Un ouvrier allant régulièrement aux bains, croit-on, ne peut qu'être travaillant, sobre et pacifique; il représente donc moins un danger pour la société. En fait, cette vision des choses cache surtout la peur des classes laborieuses et des maladies épidémiques.

Quant au clergé québécois, il tolère la présence des bains publics dans la ville pour des raisons de santé publique, mais proscriit les bains mixtes, lieux de «l'acheminement vers l'immoralité», selon le cardinal Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve (1932). Son éminence s'objecte en fait contre trois «fléaux» : les costumes indécents, les flâneries en costume de bain et les bains mixtes. En clair, l'Église est contre la nudité et les bains mixtes. D'une part, la nudité et son culte constituent la «négation de la supériorité de l'âme sur le corps». D'autre part, les bains mixtes sont condamnables à ses yeux parce qu'ils conduisent aux relâchements des mœurs et l'on connaît la faiblesse de la volonté exposée aux occasions... Le cardinal Villeneuve s'en prend aussi à la nudité sportive, «culte païen de la beauté charnelle, culte du corps aux dépens de l'âme spirituelle» : ce n'est plus le «*mens sana in corpore sano*».

L'Église ne lésine pas quand il s'agit de morale. «Tous les baigneurs devront porter des costumes de bain convenables et propres à leur sexe; les bains nus, même entre gens ou enfants du même sexe devront être absolument évités.»

Les femmes doivent porter un maillot qui est «suffisamment haut sur la poitrine et



Les baignades mixtes ne sont pas autorisées à l'époque. Ici, les jeunes filles font la queue à la porte du dernier bain public construit à Montréal, le bain Rosemont. Photographie vers 1950. (Ville de Montréal. Gestion de documents et archives).



Le bain d'été Gallery, dans le quartier Centre-Ouest, sera démolé en 1932 pour faire place au tunnel Wellington. Photographie mars 1931. (Ville de Montréal. Gestion de documents et archives).

les épaules pour éviter tout semblant de provocation. De même le maillot devrait être recouvert d'une jupe qui aille à peu près jusqu'aux genoux. Il serait même à souhaiter que tel costume vînt à comporter comme autrefois une sorte de large manteau, qui voile le relief des formes du corps; autrement, la suggestion, pour être discrète ou hypocrite, n'en est souvent que plus vive.»

La Ligue féminine d'action catholique fait la promotion d'un maillot de bain autorisé par l'Église. À défaut d'être sexy, il couvre une bonne partie du corps de la femme et a l'avantage d'être sécuritaire puisqu'il comprime l'air en entrant dans l'eau, faisant flotter immédiatement la baigneuse et lui laissant sa liberté de mouvements pour nager.

Quant aux flâneries en costume de bain, «les parents obligeront leurs enfants à se rhabiller complètement après le bain; il faut les habituer à la décence dès le bas âge, comme le recommande le Souverain Pontife (Pie XI) dans le décret de 1930, sur les Modes indécentes.»

L'Église monte donc la charge contre les bains mixtes. Il ne faut pas s'étonner du

fait que la Ville de Montréal se dote d'installations mixtes uniquement en 1960, au bain O'Connell. Les bains Mathieu, Laviolette, Quintal, Saint-Denis et Hogan deviennent mixtes en 1979, permettant enfin aux parents et à leurs enfants de sexe opposé de se baigner ensemble. Quant aux bains Schubert et Lévesque, ce n'est que tout récemment qu'ils ont été aménagés en bain mixte. Il n'y a pas si longtemps, ils portaient encore la marque du temps où les bains entre hommes et femmes étaient interdits, chacun des sexes ayant leurs journées réservées. ♦

Paul Labonne est historien et conservateur de l'exposition sur les bains publics présentée par l'Atelier d'histoire d'Hochelaga-Maisonneuve à l'Écomusée du fier monde.



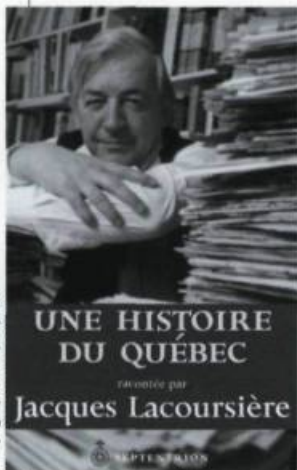
Costume de bain approuvé par la Ligue catholique féminine. Ce vêtement était vendu chez Dupuis Frères. (Collection Johanne Pilon-Vallée)



L'histoire sous toutes ses facettes

Jacques Lacoursière

Une histoire du Québec



196 pages, illustré, 15,95\$

Cet ouvrage s'avère être un véritable tour de force, car Jacques Lacoursière «réussit à retracer l'évolution de la société québécoise en intégrant dans son texte les grands événements politiques, la vie quotidienne, les débats d'idées et l'opposition entre les éléments conservateurs et progressistes qui ont forgé le destin du Québec.»

D'un seul souffle, dans un texte court, clair et précis, Jacques Lacoursière va à l'essentiel.



344 pages, 24,95\$

Josée Mongeau

Et vogue la galère...

Chroniques de Ville-Marie, 1659-1663

«Tout laisser derrière soi pour repartir à zéro et se bâtir un pays.» C'est ce qu'ont fait les familles qui se sont embarquées à La Rochelle au début de l'été 1659 à bord du *Saint-André*. Pour recréer un pan de vie de ces gens simples qui ont trimé dur, l'auteure a su marier habilement histoires vraies et histoires inventées, ce qui en fait à la fois un roman historique et un récit d'aventures.



208 pages, illustré, 29,95\$

Yvon Desloges • Alain Gelly

Le canal de Lachine

Du tumulte des flots à l'essor industriel et urbain

La construction du canal de Lachine, entamée en 1821, sera au cœur du développement industriel de la région. Cet ouvrage se veut un témoin des éléments essentiels de l'histoire du canal : sa construction, la navigation qui s'y pratiquait, les usines qui y ont œuvré et les gens qui l'ont côtoyé au quotidien.

1300, rue Maguire, Sillery, (Québec) G1T 1Z3
Téléphone : (418) 688-3556 • Télécopieur : (418) 527-4978
www.septentrion.qc.ca

SEPTENTRION